



Légende

Rôles standards (Cercles BAS et interfaces)

-  **Coordinateur-trice**
*membres du cercle BAS élus par le CA, coordinateurs-trices des cercles principaux et titulaires du rôle de direction d'entreprise/DG
-  **Délégué-e**
**membres élus par les employé-e-s dans le cercle BAS (exception : cercle BAS, élu par le CA)

-  **Divers domaines de tâches assumés par des tiers externes**
obligatoire sur le plan réglementaire ou choisi par les organes de la BAS
-  **Divers rôles de spécialistes**
titulaires de rôles attribués par des coordinateurs-trices
-  **Cercles intérieurs**
définis par les cercles extérieurs

Rôles standards (cercle « intérieur »)

-  **Moderateur-trice et documentaliste**
titulaires de rôles élu-e-s par les membres du cercle

Explication du modèle d'organisation de la BAS

La Banque Alternative Suisse (BAS) s'organise selon les principes de la « sociocratie S3 ». La BAS mise ainsi sur un modèle d'organisation entièrement en phase avec sa raison d'être qui place le bien commun, l'être humain et l'environnement au centre de ses préoccupations. Les éléments constitutifs de S3 sont :

- **La direction** est partagée entre quatre rôles standards (coordinateur-trice, modérateur-trice, délégué-e et documentaliste). Les exigences légales et réglementaires sont strictement respectées. Entre autres, les titulaires du rôle de direction d'entreprise/DG ont la responsabilité globale de toute l'entreprise et un droit, respectivement un pouvoir de veto. Le niveau opérationnel, le cercle BAS, est redevable au cercle stratégique Conseil d'administration.
- Un **« double lien »** garantit que les intérêts de l'entreprise et ceux des collaborateurs et des collaboratrices soient perçus à parts égales. Ce double lien équivaut à une répartition équilibrée des responsabilités : Les personnes responsables de la coordination mettent en œuvre au sein des cercles intérieurs les objectifs fixés par les cercles extérieurs. Elles sont responsables de la stratégie du cercle, de l'allocation des ressources et de l'attribution des rôles. Les délégué-e-s rendent compte des résultats et du bien-être dans le cercle aux cercles extérieurs.
- **Les décisions** sont prises **par des « rôles » dans des domaines de responsabilité clairement définis**. Les décisions s'orientent toujours à la raison d'être de la BAS, aux exigences réglementaires ainsi qu'aux huit principes d'action définis en commun. La personne qui décide doit préalablement consulter (c'est-à-dire demander leur avis) les rôles concernés par les décisions ou pouvant apporter une contribution de spécialistes. La BAS place ainsi les personnes au centre, avec leurs compétences et leur responsabilité personnelle, dans des domaines de responsabilité clairement définis. Cela signifie, par exemple, que ce ne sont pas les coordinateurs-trices ou les équipes qui prennent des décisions de spécialistes.
- **La transparence** est essentielle : Les responsabilités, les rôles et les décisions sont documentés et accessibles à tous les niveaux de l'organisation.
- **Les idées et les défis** peuvent être soumis au sein de l'organisation par chaque collaborateur et collaboratrice sous forme de ce que l'on appelle une **« tension »**. Cette « navigation par tensions » garantit que les défis et les propositions parviennent aux rôles compétents et soient traités par ces derniers.

Pourquoi la BAS a-t-elle opté pour ce modèle d'organisation ?

1. **La sociocratie place au centre la raison d'être (autrement dit le sens)**. Être en lien avec cette raison d'être est essentiel pour la BAS. La participation, qui est ancrée dans la BAS depuis sa création, fait également partie de cette mise en lien. La sociocratie offre l'une des formes les plus élaborées de participation. Les éléments décrits ci-dessus garantissent que les décisions s'orientent toujours à la raison d'être ainsi qu'aux domaines de responsabilité, aux exigences réglementaires ainsi qu'aux principes d'action et qu'elles soient prises dans les rôles qui en ont la compétence. Le principe de la consultation garantit la prise en compte de tous les aspects professionnels. La direction partagée établit un équilibre des responsabilités au sein des cercles et entre eux. La transparence garantit que les responsabilités soient claires et les décisions compréhensibles.
2. La direction partagée doit permettre de laisser davantage **d'espace pour les débats avec les parties prenantes**. Cela permet de faire connaître encore plus fortement le modèle de la BAS à l'extérieur.
3. La BAS doit adopter un modèle d'activité bancaire socio-écologique qui permette **le changement d'échelle**. La sociocratie met à disposition une forme d'organisation qui peut être élargie et dupliquée selon des principes établis.